



Alliance pour les animaux
du Canada

**Dossier politique, économique, scientifique
et de protection des animaux au sujet de
la vente de chiens et de chats de compagnie pour la
recherche**

**Lettre adressée au gouvernement du Québec
et aux membres de l'Assemblée nationale du Québec**

Février 2003

Préparé par

Liz White, directrice
Alliance pour les animaux du Canada
221, avenue Broadview
Toronto ON M4M 2G3
Tél. : (416) 462-9541
Télec. : (416) 462-9647
liz@AnimalAlliance.ca

George Dupras, directeur
Alliance pour les animaux du Canada
221 1740, avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent QC H4L 3Z8
Cellulaire : (514) 237.7509
Domicile : (514) 747.4435
dpra@sympatico.ca

Stephen Best, directeur
Environment Voters
C.P. 988
Shelburne ON L0N 1S0
Tél. : (519) 925-3440
Télec. : (519) 925-2003
sbest@EnvironmentVoters.org

Anne Streeter, directrice
Environment Voters
1302, chemin Kenilworth
Montréal QC H3R 2R9
Travail : (514) 341-1173
Domicile : (514) 733-4252
Astreeter@aei.net

Demande adressée au gouvernement du Québec par l'Alliance pour les animaux du Canada et Environment Voters

Chaque année au Québec, des milliers de citoyens et d'électeurs vivent inutilement la tragédie qu'est la perte d'un chien ou d'un chat qu'ils affectionnent (« animal de compagnie ») en raison de l'absence de réglementation en matière d'acquisition, de production – souvent sans scrupule et illégales – et de vente d'animaux de « source aléatoire » pour la recherche dans la province.

Les citoyens du Québec doivent avoir des protections pour leurs animaux de compagnie qui soient égales, voire supérieures à celles dont bénéficient les résidents d'autres provinces canadiennes. Par conséquent, l'Animal pour les animaux du Canada et Environment Voters vous présentent respectueusement la demande qui suit :

1. Le gouvernement du Québec doit mettre en application un moratoire d'urgence intérimaire sur la vente de chiens et de chats de compagnie pour la recherche afin d'offrir une protection immédiate aux animaux de compagnie des citoyens du Québec.
2. Compte tenu du succès d'autres provinces et juridictions canadiennes, le gouvernement du Québec doit adopter une loi qui interdirait la vente de chiens et de chats de compagnie pour la recherche et fixer un échéancier qui favoriserait l'adoption en temps opportun de cette loi.
3. Le gouvernement du Québec doit intégrer dans la loi un cadre stratégique qui inciterait les municipalités à adopter des règlements et des programmes « exemplaires » qui permettrait d'établir des programmes municipaux de services aux animaux rentables, efficaces et qui protègent les animaux.

Demande adressée à l'opposition

Compte tenu de la peine qu'éprouvent la plupart des gens lors de la perte d'un animal de compagnie qu'ils affectionnent, l'Alliance pour les animaux du Canada et Environment Voters demandent respectueusement que le Parti libéral du Québec et l'Action démocratique du Québec reconnaissent la nécessité de la loi demandée ci-dessus et, dans l'intérêt immédiat de plus de 50% des Québécois qui partagent leur domicile avec des animaux de compagnie, fassent cause commune avec le gouvernement pour que les citoyens du Québec jouissent des mêmes protections et avantages que ceux dont bénéficient les résidents d'autres provinces et juridictions canadiennes.

**Dossier politique, économique, scientifique
et sans cruauté contre
la vente de chiens et de chats de compagnie pour la recherche**

**Lettre au gouvernement du Québec
et aux membres de l'Assemblée nationale du Québec**

Sommaire

1. Au Québec, l'acquisition d'animaux de compagnie par des établissements de recherche et les pratiques non réglementées des fourrières, des marchands d'animaux et des animaliers minent les programmes municipaux de services pour animaux, ce qui exacerbe les problèmes de contrôle des animaux et les problèmes de santé publique inhérents, les coûts accrus pour les contribuables (échelons municipal et provincial), et aggravent la cruauté envers les animaux.
2. Le Québec est le plus grand fournisseur d'animaux de compagnie pour la recherche au Canada.
3. Plus de la moitié des résidents du Québec partagent leur domicile avec des animaux de compagnie et ils sont affectés négativement par l'absence de contrôle par le Québec de la vente d'animaux de compagnie pour la recherche.
4. De nombreux chercheurs, établissements de recherche et écoles de médecine très respectés au Canada et ailleurs dans le monde, y compris tout récemment l'Université de la Colombie-Britannique, refusent les animaux de source aléatoire et les jugent contraires à l'éthique, mal fondés du point de vue scientifique et non économiques.
5. La responsabilité première du gouvernement du Québec est envers les électeurs et les résidents du Québec, non pas envers quelques chercheurs qui tirent avantage de l'achat d'animaux de compagnie.
6. L'interdiction de la vente de chiens et de chats de compagnie pour la recherche est une question provinciale. Pour être efficace, une interdiction doit s'appliquer uniformément partout au Québec.
7. L'Animal pour les animaux du Canada conseille au gouvernement du Québec d'instaurer un moratoire immédiat sur la vente de chiens et de chats de compagnie pour la recherche, d'adopter une loi qui garantirait l'interdiction et adopter une loi habilitante qui inciterait les municipalités du Québec d'adopter des programmes de services aux animaux «pratiques exemplaires» semblables à ceux de Calgary, Clarington, Winnipeg, et d'autres villes progressistes.
8. L'Alliance pour les animaux du Canada et ses représentants québécois sont prêts à rencontrer les ministres, les critiques, les membres individuels de l'Assemblée nationale et le personnel pour discuter davantage de cette question et de ses implications politiques, éthiques et sur les services aux animaux.